



PREAVIS MUNICIPAL NO 2023/07

BUDGET 2024

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et des articles 80 à 87 du règlement du Conseil général de Vulliens du 20 juin 2013, la Municipalité propose au Conseil Général pour approbation, le budget pour l'année 2024, adopté par la Municipalité le 6 novembre 2023.

La Municipalité doit remettre le projet de budget au Conseil au plus tard le 15 novembre de chaque année (art. 8 RCC) et le vote sur le budget doit intervenir avant le 15 décembre (art. 9 RCC).

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département des institutions et du territoire (DIT), Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

Considérations générales

Le budget de l'année 2024 a été élaboré sur la base :

- Des comptes 2021 et 2022
- Des budgets 2022 et 2023
- Du nombre d'habitants officiel au 31.12.2022 de 632
- Du taux d'imposition de 74 points, décidé par le Conseil Général le 23 septembre 2021 et reconduit par le CG en 2023
- Des prévisions des acomptes de la péréquation 2024
- Des budgets déjà rentrés des associations intercommunales

Commentaires sur les différents postes du budget 2024 :

1 Administration générale :

Administration :

Les mouvements du personnel communal sont maintenant stabilisés. L'équivalent plein temps (EPT) de la commune de Vulliens est prévu pour 2024 à 2,2 EPT, plus 0,52 EPT payé en heures (déchetterie 0,12 et employé communal de Vucherens 0,4), soit un total de 2,72 EPT.

111.301.00	Adaptation annuelle des salaires en fonction du règlement sur le personnel, un seul poste de secrétaire à 60%, ventilation des traitements de l'employé communal dans les dicastères.
111.311.00	Achat de mobilier
111.317.00	Abbaye 2024 avec repas des nouveaux habitants.

Sports :

170.352.03	Participation au fond sportif du Jorat de 3.-/habitants, le financement du terrain de foot de Mézières et du stand de tir des Maraîches. A cela s'ajoute une nouvelle participation intercommunale à la piscine de Moudon de 4.-/habitants de 2024 à 2027.
------------	--



2 Finances :

Impôts :

210.400.01 Estimation et reprise des chiffres selon les données du Canton et les comptes 2022.

3 Domaines et bâtiments :

Forêts :

L'entretien des forêts protectrices de la Tuayre reste une nécessité pour protéger le cours d'eau.

De même qu'une reprise des attaques de parasites est de nouveau préoccupante et demande un entretien constant et fréquent.

320.314.00 Coupe de bois de la forêt protectrice de la Tuayre avec débardages héliportés.
Les autres coupes de bois de service sont suspendues en raison l'abaissement du prix du bois.

320.435.01 Ventes de bois en diminutions, en relation avec le chiffre 320.314.00.

320.451.08 La participation du Canton est principalement prévue pour les coupes de protection de la Tuayre.

Grande-salle :

Suite à l'agrandissement du couvert au nord, quelques adaptation et entretien de peinture sont prévues.

351.314.01 Créations de fenêtres supplémentaires dans les parois du couvert, pose de panneaux phoniques (si nécessaire), changement de 2 fenêtres de l'abattoir et travaux de peinture.

Maison communale :

356.314.01 La Municipalité prévoit des travaux d'entretien sur les boiseries et les volets.

353.480.09 Reprise sur les fonds de réserve du bâtiment communal.

4 Travaux :

Service de l'urbanisme :

420.301.00 Le PACom sera toujours d'actualité, après l'enquête publique d'avril 2023.

Le PACom est actuellement toujours en traitement au Canton.

420.318.05 Prévision pour des frais d'avocats ou de tribunal.

Routes :

430.301.00 Augmentation des traitements en raison de la gestion du chantier de la route du village.

430.318.00 Adaptation des frais de déneigement, par rapport aux années précédentes.



Ordures ménagères et déchets :

Les coûts d'élimination des déchets sont en augmentation et le manque dans le fond de réserve pour le renouvellement de la benne compactante obligent une augmentation des taxes.

450.434.02 Augmentations des taxes prévues pour 2024

5 Instruction publique et cultes :

Enseignement primaire, secondaire et pré gymnasial

Avec l'ensemble des structures maintenant en fonction, le coût moyen de l'élève budgété pour 2024 par l'ASIJ est de CHF 5248,01.

Avec 88 élèves scolarisés de notre commune, le coût de l'élève est de CHF 5060,99 pour Vulliens.

Le coût de l'élève se calcule par une clé de répartition entre le nombre d'habitants et le nombre d'élèves.

6 Police :

Défense contre l'incendie

650.352.01 Participation au SDIS Oron-Jorat passe à CHF 34. -/ habitants.

7 Sécurité sociale :

Service social communal

710.365.05 Le budget 2024 pour l'Accueil Petite Enfance Région d'Oron (APERO) s'élève à plus de 17 millions, en augmentation de plus de 1 million par rapport au budget 2023, le prix à l'habitant passe ainsi à 260.- /hab.

8 Service des eaux :

Ce service doit s'autofinancer. Les résultats des analyses périodiques des eaux de consommation figurent sur le site internet de la commune et la Municipalité transmet une information aux propriétaires avec la facture annuelle de consommation.

810.301.00 Augmentation des traitements en raison de la gestion du chantier de la route du village.

810.314.00 Echange de la 2^{ème} pompe de la station de pompage du Crottet. Une réserve est également toujours prévue en cas de rupture de conduite et de fuite.

810.318.05 Révision du plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) et frais d'analyses de l'eau.



Résultat :

Les charges du budget 2024 s'élèvent à CHF 2'581'636, en augmentation de CHF 145'092 par rapport au budget 2023, alors que les produits totalisent CHF 2'593'899, en augmentation de CHF 147'067. L'excédent de revenus s'élève à CHF 12'263.

Conclusion :

Le Conseil général de Vulliens, dans sa séance du 8 décembre 2023,

- vu le préavis n° 2023/07 de la Municipalité du 6 novembre 2023,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée de l'examen de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver le budget communal pour 2024, qui présente les résultats suivants :

- Charges	CHF	2'581'636
- Revenus	CHF	2'593'899
- Excédent de revenus présumé	CHF	12'263

Au Nom de la Municipalité

Le Syndic	La Secrétaire
	
Olivier Hähni	Isabelle Caille



Adopté par la Municipalité en séance du 6 novembre 2023